

**ASSOCIATION PREVENTION SANTE
ET TRAVAIL 06
C.M.T.I.**

*5/7, Rue Delille
06000 NICE*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2023

MYRIAM CARULLA-BOVIS
MATHIEU DENIS
GILLES REYNIER
*Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes*

FRANÇOISE MARRA
Expert-Comptable

Aux membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Association PREVENTION SANTE ET TRAVAIL 06,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PREVENTION SANTE ET TRAVAIL 06 relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.



RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 8 Avril 2024



Le Commissaire aux Comptes
S.A.S. sudconseil.com
Gilles REYNIER

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	2 844 787	2 787 716	57 072	2,05
Chiffre d'affaires net	2 844 787	2 787 716	57 072	2,05
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	444		444	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	77 554	60 516	17 038	28,15
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)	2 922 342	2 848 232	74 110	2,60
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	358 964	352 280	6 684	1,90
Impôts, taxes et versements assimilés	28 372	35 662	-7 290	-20,44
Salaires et traitements	1 547 222	1 392 101	155 121	11,14
Charges sociales	773 522	697 061	76 461	10,97
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	74 157	55 376	18 781	33,92
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	17 262	20 938	-3 676	-17,56
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	1 500	9 614	-8 114	-84,40
Autres charges	2 423	6 064	-3 641	-60,04
Total charges d'exploitation (II)	2 803 423	2 569 097	234 326	9,12
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	118 919	279 135	-160 216	-57,40
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	65 781	8 604	57 176	664,53
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg		25	-25	-100,00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pf				
Total produits financiers (V)	65 781	8 629	57 152	662,34
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 114	3 585	1 529	42,65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		26	-26	-100,00
Total charges financières (VI)	5 114	3 611	1 503	41,63
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	60 666	5 018	55 648	NS
RESULTAT COURANT avant impôt	179 585	284 153	-104 567	-36,80

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	830	38 028	-37 198	-97,82
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)	830	38 028	-37 198	-97,82
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	93	1 096	-1 003	-91,49
Sur opérations en capital	1 609	84	1 525	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 703	1 180	523	44,29
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
	-873	36 848	-37 721	-102,37
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	40 607	76 057	-35 450	-46,61
Total des produits (I+III+V+VII)	2 988 952	2 894 889	94 063	3,26
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 850 848	2 649 945	200 901	7,58
BENEFICE OU PERTE				
	138 105	244 944	-106 838	-43,62
<i>(a) Y compris :</i>				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>				
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>				
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>				
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>				

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	106 071	21 050	85 020	8 605
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	43 180		43 180	43 180
Constructions	763 627	420 788	342 839	365 223
Installations techniques, matériel et outillage industriels	59 084	51 861	7 223	10 003
Autres immobilisations corporelles	450 515	353 130	97 384	124 403
Immobilisations corporelles en cours				37 275
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 744		2 744	2 744
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	88 513		88 513	96 798
Autres immobilisations financières	7 732		7 732	7 401
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 521 465	846 830	674 635	695 632
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	488		488	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	341 344	17 262	324 082	255 062
Autres créances	85 650		85 650	40 787
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 947 545		1 947 545	1 884 255
Charges constatées d'avance (3)	62 207		62 207	19 473
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 437 233	17 262	2 419 971	2 199 577
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 958 698	864 092	3 094 606	2 895 209
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	466 265	466 265
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 313 966	1 069 023
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	138 105	244 944
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 918 337	1 780 231
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 500	9 614
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 500	9 614
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	346 353	417 254
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	87 724	24 723
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 367	48 412
Dettes fiscales et sociales	526 993	493 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 127	50 250
Produits constatés d'avance	69 206	71 061
TOTAL DETTES	1 174 769	1 105 368
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 094 606	2 895 209
(1) Dont à plus d'un an (a)	346 353	346 353
(1) Dont à moins d'un an (a)	774 079	734 287
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

/// Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : ASS C M T I

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 3 094 606 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 138 105 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

/// Règles et méthodes comptables

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 585 445 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	88 513		88 513
Autres	7 732		7 732
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	341 344	341 344	
Autres	85 650	85 650	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	62 207	62 207	
Total	585 445	489 200	96 245
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	8 285		

Produits à recevoir

	Montant
INDEMN. DEPART RETRAITE	21 281
Produits financiers a rec	61 359
Total	82 640

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	9 614	1 500	9 614		1 500
Total	9 614	1 500	9 614		1 500
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 500	9 614		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 087 045 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	346 353	72 041	157 837	116 475
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 367	89 367		
Dettes fiscales et sociales	526 993	526 993		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	55 127	55 127		
Produits constatés d'avance	69 206	69 206		
Total	1 087 045	812 733	157 837	116 475
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	70 901			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn factures non reçues	13 975
Provision congés payés	121 347
Charges soc /congés payés	60 338
CHARGES SOCIALES / PRIMES	23 639
Formation continue	4 207
Charges Ó payer	415
Total	223 921

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	720		
Assurance d'avance	11 118		
Contrat s.e.e.r.i.c	1 300		
Abonnements documentation	1 969		
Fournitures edf	39		
Satas / machine a affranchir	733		
CHARGES CONSTATEES AVANCE LOYER	3 095		
CHARGES CONSTATEES AVANCE	5 194		
Fortis / materiel medical	4 552		
Maintenance informatique d'avance	33 393		
Shurgard redevance avance	94		
Total	62 207		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés avance	69 206		
Total	69 206		

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 3 650 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements de retraite

Le montant des engagements en matière de départ à la retraite des membres du personnel s'élève à 156.555 euros au 31/12/2023.

Les contrats d'assurances souscrits en actif de couverture représentent la somme de 122.899 euros au 31/12/2023.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.